

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29/05/2018 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 18 h 00

Présidé par : Jacques NIVON, Maire

Secrétaire de séance : Marie BODY, Conseillère

PRESENTS : Jacques NIVON
Emile MALLET
Marie BODY
Daniel GRANDIN
Fabrice ARNAUD
Ernst LOPES CARDOZO
Gérard NELH

Le Maire confirme le décès de Marie France et fait part de sa très grande tristesse. Il propose de se rendre Jeudi 31 à 17 heures à la Chambre funéraire Navarre à Nyons pour un dernier hommage du Conseil Municipal. Les obsèques auront lieu Vendredi 1^{er} Juin prochain à 15 heures au cimetière de Léoux.

La disparition de Marie France faisant suite aux trois démissions enregistrées depuis 2014, des élections municipales partielles seront nécessaires. Elles seront fixées par un arrêté préfectoral dans les prochains jours. En attendant la constitution de la nouvelle équipe municipale, le Conseil ne pourra prendre de décisions importantes et devra en rester à la gestion des affaires courantes.

0 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU 4 ET DU 26/04/2018 :

Les comptes rendu des réunions du 04/04 et du 26/04/2018 sont approuvés à l'unanimité.

1 – MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CARTE COMMUNALE AU DROIT DE LA PARCELLE C 135 :

Afin d'avancer sur le projet de création de quelques lots constructibles, le Maire a demandé l'avis des services de l'Etat. Aussi, Emile Mallet et le Maire recevaient le 11 Avril dernier Mr Bonnal responsable de l'antenne sud de la DDT, Mr Berruet chef du service urbanisme et Mr Berlin architecte paysagiste conseil de l'Etat ; étaient également présents Mrs Pleyne et Allegre du CAUE. Cette visite a donné lieu à un compte rendu daté du 2 Mai dont les conclusions précisent qu'il serait bon de modifier la limite Nord de la zone constructible au droit de la parcelle C135 entre la maison Plantevin et l'alambic. La proposition est donc de remonter cette limite jusqu'à la RD 570 afin d'établir les constructions au plus près de la voie existante et ainsi prolonger la rue du village comme le suggère la carte communale. Afin d'essayer d'éviter de reprendre tout la démarche, Mr Bonnal propose de faire état d'une erreur manifeste sur le tracé de la zone nécessitant un amendement à la carte communale afin de permettre la concrétisation du projet communal. Afin de pouvoir continuer dans cette voie, celui-ci souhaite que le Conseil délibère pour confirmer cette erreur manifeste. Après discussion, le Maire demande un vote à ce sujet. La demande de modification précitée est adoptée à 5 voix pour et 2 abstentions.

2 – SIGNALÉTIQUE :

La pose des panneaux semble prendre du retard. Ils devraient néanmoins être posés début Juillet.

3 – IMPLANTATION ET RECONSTRUCTION DU FOUR :

L'abri extérieur dans lequel était prévu le four est terminé. De l'avis de tous, il ne parait pas opportun de reconstruire le four dans le coin prévu car il va prendre 30 % de la surface d'un espace qui n'est déjà pas très grand. La solution semble de l'implanter dans l'angle de la cour à côté du préau. Emile

propose de demander des conseils à un spécialiste qu'il connaît. Cette reconstruction pourrait se faire à l'automne.

4 – REFECTION DES RUELLES DU VILLAGE :

Le relevé topographique de la zone nous a été transmis par le topographe. Une mission complémentaire doit lui être confiée pour la rue des Ecoles pour laquelle une partie n'a jamais été relevée. Le Maire rappelle qu'il est important d'avoir un dossier APS pour le 15 Septembre prochain afin de pouvoir déposer une demande de subvention auprès du département si on ne veut pas perdre une année.

5 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Gérard** souhaite qu'on demande un devis pour marquer les places de parking dans le village afin de déposer une demande de subvention dans le cadre des « amendes de police ».
- **Ernst** propose une réunion mercredi 6 Juin à 18 H pour préparer le prochain bulletin communal.
- **Daniel** demande s'il est possible d'avoir une dérogation pour éviter les élections partielles compte tenu du fait qu'on est relativement proche de 2020 terme du mandat actuel. Le Maire se renseignera.
- **Ernst** présente 3 projets de panneaux à mettre dans les Gorges du Léoux pour interdire le sentier dit « du canal » dont une partie est dangereuse. Un projet est retenu. Ils seront commandés par le CENRA dans le cadre de sa mission pour l'ENS. Ils devront être posés par nos soins en début de saison.